



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30/04/2021

LES FONDS DE GARANTIE POUR LES TOURNAGES DE FILMS, D'ŒUVRES AUDIOVISUELLES ET DE PROGRAMMES DE FLUX SONT PROLONGÉS JUSQU'AU 31 AOÛT

La ministre de la Culture, Roselyne Bachelot-Narquin, annonce que l'Etat continuera de garantir contre le risque covid-19 les tournages des œuvres du cinéma et de l'audiovisuel, ainsi que les tournages des émissions de flux, au moins jusqu'à la fin août 2021.

Suite à l'annonce du Président de la République du 6 mai 2020, deux fonds ont été créés pour couvrir l'ensemble des tournages à compter du 1er juin 2020, en l'absence de couverture du risque covid par le marché assurantiel privé. L'un, géré par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), permet, depuis mai 2020, de garantir les tournages d'œuvres de patrimoine. L'autre, créé par le décret du 30 décembre 2020 et géré par la Direction générale des médias et des industries culturelles, permet de garantir les tournages de programmes de flux.

La France a ainsi été le premier pays à mettre en place un fonds de garantie pour les tournages d'œuvres de patrimoine, suivie notamment par la Belgique en juillet 2020, le Royaume-Uni en juillet 2020, l'Allemagne en septembre 2020, le Québec en octobre 2020.

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, rappelle que « *Les tournages d'œuvres et de programmes nouveaux sont le maillon central sur lequel repose toute l'économie des secteurs du cinéma et de l'audiovisuel, des concepteurs et auteurs en amont jusqu'aux diffuseurs en aval, en passant bien sûr par les producteurs, les réalisateurs, les distributeurs et les industries techniques.* » Elle ajoute que « *Le public est en attente de ces nouveautés* ».

Grâce à cette prorogation, de nombreux et importants projets pourront être sécurisés et voir le jour.

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr